

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE
DE
29160 – CROZON**

DATE DE CONVOCATION

04.04.2024

DATE D’AFFICHAGE

16.04.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	23
Votants	29

N° 028/2024

OBJET :

3 URBANISME

3-1) Cession de terrain – rue Pierre Abelard

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le
le
et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20240411-028-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

Conformément à l’article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Fanchon Le Monze, 1^{ère} adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l’adoption du Compte administratif.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l’exception de :

- Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
- Philippe Brun avec procuration à Fanchon Le Monze
- Valérie Pitel avec procuration à François-Xavier Deflou
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux
- Françoise Ségalen avec procuration à Chantal Sévellec
- Jean-Luc Guénnéguès avec procuration à Noël Blanchard

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Absente : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services – Brigitte Tertu, responsable des Finances -Yoann Lotte, chargé de communication – Catherine Caparros, responsable des ressources humaines – Marina Ely, Assistante de Direction

La société Aménatys, aménageur foncier et promoteur immobilier appartenant à la SCCV Cap Crozon, a sollicité la commune pour l’achat de terrains sis rue Pierre Abelard.

Les parcelles, référencées BN 633 et BN 635, d’une surface totale de 1 878m², sont destinées à la construction de 29 logements répartis sur deux immeubles.

Un accord initial a été fixé en 2021 sous couvert de l’estimation réalisée par le service des Domaines.

L’avis émis n’étant valide que durant un an, ces derniers ont de nouveau été consultés en 2024 afin que l’évaluation soit réactualisée.

M. le Maire propose donc à l’assemblée la cession des terrains identifiés au prix de 320 000 €, ce montant étant conforme à l’avis émis par le service des Domaines.

Les frais relatifs à cette opération seront pris en charge par la SCCV Cap Crozon.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Par 20 voix pour, 8 contre (Gaëlle Vigouroux (2), Christian Jacquot, Pascal Durand, Chantal Sévellec (2), Noël Blanchard (2)) et 1 abstention (Antonella Gironi)

- accepte la cession des parcelles susvisées aux conditions fixées ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, le 12 avril 2024

Le Maire,



Patrick BERTHELOT